



Commune d'Oiselay-et-Grachaux

Compte rendu CM du 08 Avril 2021.

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, Germain Bilat, René Gruhier, Carlos Madeira Branco, Michel Maschino, Julien Olivier, François Carquigny, Marie-Jo Pialat, Mylène Griset-Mesnier, Lucie Baudier.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

I. Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône

La surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé des agents sont imposés par la loi aux employeurs territoriaux.

De fait, les collectivités territoriales et les établissements publics ont l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive soit :

- En créant leur propre service,
- En adhérant à un service commun à plusieurs collectivités,
- En adhérant au service créé par le Cdg70.

Le Conseil valide à l'unanimité le renouvellement de la convention d'adhésion avec le CG 70, arrivée à échéance le 31 décembre 2020, pour une durée de 3 ans.

II. Vote des taux de fiscalité 2021

Suite à la suppression de la Taxe d'habitation pour le bloc communal et intercommunal qui prend effet en 2021, le Conseil municipal n'a pas à se prononcer sur le taux de cette taxe qui devient un impôt perçu par l'Etat pour les derniers contribuables (suppression dégressive jusqu'en 2023) et pour les résidences secondaires qui demeurent assujetties à la taxe d'habitation.

Le taux de cette taxe est gelé à son niveau 2019 pour ces derniers contributeurs (soit 4,04 % pour la commune d'Oiselay et Grachaux).

Concernant la taxe foncière, le taux communal de taxe foncière sur le bâti est complété par le taux départemental de taxe foncière sur le bâti soit un taux de 34,08 % en 2021 (9,60 % + 24,48 %) en totale stabilité avec 2020.

La taxe sur le foncier non bâti reste à son niveau 2020 soit 26,68 %.

Une présentation de la réforme fiscale est exposée par Lucie Baudier en Conseil.

Le Conseil valide à l'unanimité le vote des taux de fiscalité 2021 en stabilité avec les taux 2020 soit 34,08 % pour la taxe foncière sur le bâti et 26,68 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

III. Installation éclairage – Hameau de Grachaux

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de l'aménagement de la « voie de bus » de Grachaux. Il s'agit de permettre l'éclairage de l'arrêt de bus qui se situe actuellement à plusieurs dizaines de mètres d'un point lumineux.

Un devis du SIED à hauteur de 2 320,15 € est proposé pour un candélabre, deux orientations lumineuses.

Le Conseil valide à l'unanimité la proposition du SIED et valide la signature de la convention avec le SIED.

IV. Eau et assainissement – signature du procès-verbal de mise à disposition des équipements et matériel de la commune à la CCPR

Le percepteur a confirmé que les montants indiqués dans le PV de mise à disposition sont conformes à ceux inscrits dans la comptabilité de notre commune. Il nous indique que nous pouvons signer le procès-verbal. Les éléments sont annexés au rapport.

Le Conseil autorise le maire, à l'unanimité, à signer le PV de mise à disposition du passif et de l'actif de la compétence eau et assainissement.

V. Implantation d'un Nœud de Raccordement Optique

Haute Saône Numérique cherche à déployer des NRO (Nœud de Raccordement Optique – cabane en dur de 6*2,5 mètres) sur les communes du département et ceci à proximité des NRA (Nœud de Raccordement d'Abonné) tel que nous en avons un sur le chemin du château. Les NRO doivent impérativement être installés sur un terrain communal.

🚧 A quoi sert un NRO ?

C'est la base nécessaire pour collecter les informations et commencer à déployer la fibre optique. Un NRO est ensuite connecté à un SRO (Sous Répartiteur Optique). Il doit y avoir un SRO par commune, un SRO peut être connecté à un NRO qui se situe dans les 15 kms.

Enfin, des chambres d'attentes reliées au SRO, seront installées devant les habitations des administrés.

🚧 Et Oiselay-et-Grachaux dans tout ça ?

Un maillage couvrant la totalité du département va être réalisé. Si la commune n'est pas pro active, d'autres le seront.

Il faut avoir conscience que l'implantation des 1^{er} SRO se fera au plus près des NRO. Si la commune décide d'héberger un NRO, le branchement du SRO à proximité se fera plus facilement et plus rapidement et de fait, la pose des chambres individuelles suivront.

🚧 Concrètement :

Une convention de mise à disposition à titre gracieux devra être signée. La commune reste propriétaire du terrain. Le NRO (cf. modèle ci-dessous) :

- N'a pas besoin d'être clôturer
- N'émet pas d'ondes, ni de champ magnétique.
- Sera déposé sur une dalle béton réalisée par CIRCET
- Doit se situer à proximité d'un NRA et d'une ligne BT.
- Nécessite la mise à disposition de 30 à 70 m2 (pour le NRO + parking VL + 1m de dalle de propreté)
- Fera l'objet d'une DP réalisée par CIRCET.



⇒ ½ are en haut du terrain BILLOTTE serait idéal (sur la partie la moins appropriée à la construction d'une MH).

⇒ Cela permettrait à nos administrés de bénéficier de la fibre dans les meilleurs délais.

Le Conseil valide, à l'unanimité, la mise à disposition d'une portion de terrain pour l'installation d'un NRO.

Un visa d'accord de principe d'utilisation de la parcelle, avait été donné, ce qui est suffisant pour le moment.

Si le conseil municipal donne son aval, Orange nous adressera une convention de mise à disposition du terrain en bonne et due forme, pour visa. Cela devrait se faire 1 ou 2 mois

VI. Devis travaux future Mairie

Il s'agit de mettre aux normes l'installation électrique de la future mairie et de rafraichir les peintures pour permettre un accueil soigné des administrés.

- L'électricité :

Un devis a été demandé à l'Entreprise MILLERET de Charcenne et AEJ Électricité générale d'Etuz. Au moment où ce rapport est rédigé, nous ne sommes en possession que d'un devis d'électricité.

→ *Si le second devis est arrivé, il sera proposé au Conseil d'en valider un pour les travaux de rénovation de la mairie.*

- Peinture :

Un devis a été demandé à l'Entreprise JLG Peinture de Gy et Viviano Habitat Service d'Oiselay-et-Grachaux. Au moment où ce rapport est rédigé, nous ne sommes en possession que d'un devis peinture/réfection des murs.

→ *Si le second devis est arrivé, il sera proposé au Conseil d'en valider un pour les travaux de rénovation de la mairie.*

Les devis sont présentés en séance mais validés lors d'une prochaine séance à réception de l'ensemble des devis.

VII. Devis aménagement paysager de l'aire de jeu

Julien Olivier présente les travaux et les devis.

L'engazonnement est à faire rapidement pour une aire de jeux praticable cet été.

Deux devis ont été demandés :

- ⇒ Entreprise Alex'térieur
- ⇒ Entreprise Extérieur créatif.

Les dépenses de travaux d'aménagement paysager sont inclus dans le calcul de la subvention.

Le Conseil se prononcera sur les devis à la réception de celui de l'entreprise Extérieur Créatif.

→ Questions diverses :

- Carrière Vitali,
- Lecture de la lettre de Monsieur DARET au sujet de l'empoisonnement de son chat,
- Vaccination contre la COVID19 à Fretigney et Veloreille les 12 et 13 avril prochains,
- Chapelle : association non constituée en attente d'acquisition par la commune de l'édifice,
- Tour des commissions : présentation site internet, information de la réception de 3 devis d'architectes pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne école.

Le Maire,
Christelle CUENOT

